

CORUM LE FIL D'ACTUALITÉS

ECO 1^{er} TRIMESTRE 2022 VALIDE DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2022



CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les obligations constituant le portefeuille de CORUM Eco sont soumises aux évolutions et aux aléas des marchés.

L'ESSENTIEL

MONTANT TRIMESTRIEL
BRUT DISTRIBUÉ PAR PART

0,74 €

PERFORMANCE 2021 DE
LA PART EN DISTRIBUTION

4,30 %

PERFORMANCE 2021 DE
LA PART EN CAPITALISATION

4,33 %

OBJECTIF DE PERFORMANCE
NETTE SUR UNE BASE ANNUELLE

4,00 %

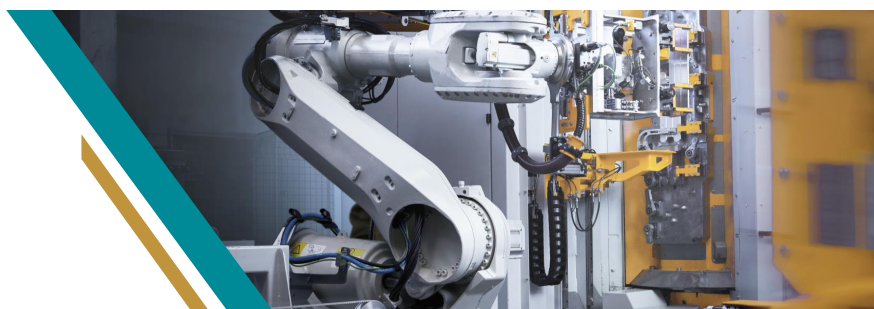
évolution de la part D du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

évolution de la part C du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

pour la période de détention recommandée (5 à 8 ans), ne constituant pas une promesse de performance

CORUM
ECO

UNE EXPERTISE
OBLIGATAIRE QUI
FAIT LA DIFFÉRENCE





ANTICIPER POUR MIEUX RÉSISTER

L'année 2022 s'est ouverte sur de nouvelles interrogations : guerre en Ukraine, montée de l'inflation, hausse des taux... Faisant preuve de prudence et d'anticipation, CORUM Eco s'est repositionné sur de nouvelles entreprises. Une stratégie qui a notamment permis à votre fonds de mieux résister que le marché européen des obligations à haut rendement.

Par Frédéric Puzin,
Fondateur du groupe CORUM

Nous traversons une période hors norme. La crise de la COVID-19 n'était pas encore derrière nous lorsque la guerre a éclaté en Ukraine, à seulement 1 300 kilomètres de la frontière française. Le conflit est venu mettre à mal la reprise de la croissance qui s'amorçait dès la fin 2021 et accélérer la tendance inflationniste perceptible depuis le début de l'année. Vous le savez, les marchés ont fortement réagi à cette nouvelle crise majeure avant de retrouver un peu de calme au mois de mars.

Comment faire face à cette situation sensible ? En restant prudent et pragmatique. À l'image du marathonien qui fait preuve d'une vigilance de tous les instants et ajuste son pas aux contraintes du parcours. Qui garde aussi son objectif en ligne de mire ! En l'occurrence, celui de CORUM Eco est de vous délivrer une performance - ramenée sur une base annuelle - supérieure à 4 % sur une période de 5 à 8 ans.

Ce placement s'envisage donc sur le long terme. Cela autorise des variations de la performance et notamment des baisses, sans que cela ne porte à conséquence. Les baisses de performances font partie de la vie d'un placement. L'important est de savoir les maîtriser en période de crise et d'être en capacité de rebondir dans les périodes plus favorables.

Ce trimestre, l'enjeu pour CORUM Eco était de défendre votre épargne. Pour cela, les experts responsables du fonds se sont repositionnés, notamment en écartant quelques entreprises avec des activités mineures en Russie ou trop liées aux prix des matières premières.

Parallèlement, ils ont investi dans huit nouvelles entreprises peu ou pas impactées par cette conjoncture, à l'instar de THOM Group (Histoire d'Or), spécialiste du bijou en Europe. Vous retrouverez dans ce Fil d'actualités plus d'informations sur ces entreprises que vous participez à financer.

Grâce à cette stratégie, la performance de CORUM Eco est restée plus résiliente que le marché européen des obligations de haut rendement. Sur la période du 31 décembre 2021 au 22 mars 2022 (date de la dernière valeur de part enregistrée sur le trimestre), CORUM Eco a en effet réalisé une performance de -2,92 % (dans le cas où les dividendes du fonds ont été automatiquement réinvestis et non distribués), alors que le marché européen des obligations à haut rendement baissait lui de -4,44 % sur la période. Cette situation de performance négative s'était déjà produite début 2020, au démarrage de la crise sanitaire, sans que cela n'affecte la qualité à long terme de votre fonds.

Votre placement doit en effet s'observer sur le temps long. En clair : plutôt que de garder les yeux rivés sur la valeur des parts CORUM Eco, c'est donc l'évolution au terme des 5 à 8 ans qu'il faudra analyser pour estimer la qualité de votre fonds.

Les experts responsables du fonds s'emploient bien sûr à compenser la baisse constatée et à générer de la performance sur les prochains trimestres. Le contexte actuel, très incertain, nous réserve sûrement encore quelques challenges, mais aussi, espérons-le, des opportunités !

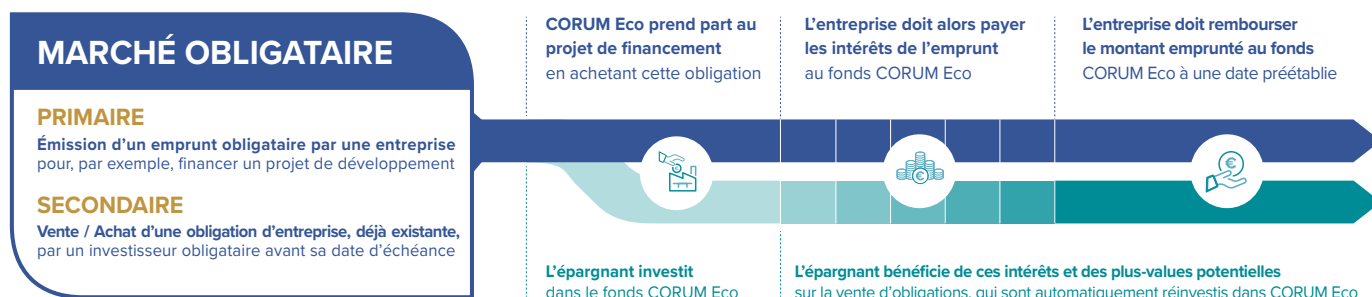
EN DÉTAIL



CORUM Eco a pour double objectif de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement parmi les entreprises emprunteuses sur le marché européen du haut rendement, tout en maîtrisant les risques pour l'épargnant. Malgré la guerre en Ukraine et la montée de l'inflation, votre fonds a de nouveau répondu présent lors du 1^{er} trimestre 2022, avec une performance supérieure à celle du marché européen des obligations à haut rendement.

Laurent Kenigswald, Directeur de l'expertise obligataire

COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?

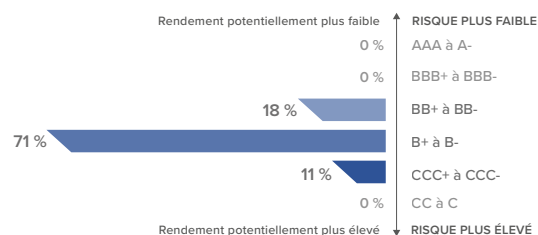


LES VALEURS DE REVENTE DES PARTS CORUM ECO

au 22 mars 2022



LA RÉPARTITION DES NOTATIONS⁽¹⁾



CORUM Eco est composé d'obligations dont la notation de crédit est comprise entre BB+ et CCC. Cette notation correspond à l'évaluation, par une agence indépendante, de la solidité financière d'une entreprise et de sa capacité à rembourser son emprunt. Les obligations sont ensuite regroupées en deux catégories :

La catégorie du « haut rendement » (de BB+ à CCC-)
sur laquelle CORUM Eco se positionne et qui, en contrepartie d'un risque plus élevé, offrira potentiellement de meilleures perspectives de rendement.

La catégorie « Investment grade » (de AAA à BBB-)
rassemblant les obligations dont le risque de crédit sera le plus faible, mais avec des rendements potentiels plus bas.

L'ÉCHELLE DE RISQUE DU FONDS CORUM ECO



La catégorie de risque de CORUM Eco est de 4, au 1^{er} trimestre 2022, car les fonds de ce type sont susceptibles de connaître des variations de valeur de leur part (ou volatilité) d'amplitude moyenne.

Cette échelle permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez en investissant dans CORUM Eco. Nous vous rappelons que plus le taux de risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante.

Cette catégorie de risque pourrait être amenée à évoluer dans le temps. Par ailleurs, certains risques (détaillés dans le document d'informations clés et le prospectus) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur de risque.

Les données historiques utilisées pour calculer cet indicateur pourraient ne pas être suffisantes pour déterminer le profil de risque futur de CORUM Eco. Il est également important de préciser que votre investissement initial n'est pas garanti.

⁽¹⁾ Au 31/03/2022. % de la valeur de part de CORUM Eco. Les instruments de couverture ne sont pas pris en compte. Le fonds comporte une faible part d'émetteurs non notés qui n'apparaissent pas dans la répartition.

LE PORTEFEUILLE

LE PORTEFEUILLE EN UN COUP D'OEIL

au 31 mars 2022



75

ENTREPRISES
EN PORTEFEUILLE



B

NOTATION MOYENNE
DU PORTEFEUILLE⁽¹⁾



3,97 ANNÉES

DURÉE MOYENNE DES
PRÊTS EN COURS

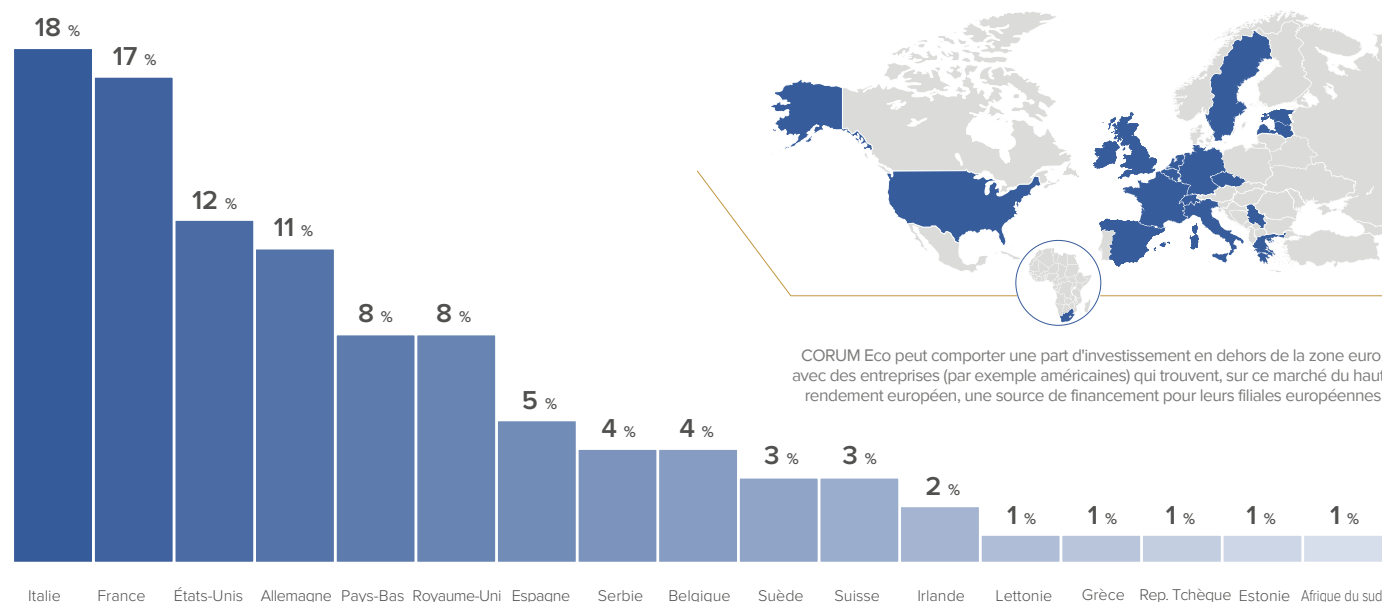


8,8 M€

ÉPARGNE
SOUS GESTION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

du portefeuille au 31 mars 2022 / % de la valeur de part de CORUM Eco⁽¹⁾



RÉPARTITION SECTORIELLE

du portefeuille au 31 mars 2022 / % de la valeur de part de CORUM Eco⁽¹⁾



24 %

INDUSTRIE
ET SERVICES



14 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS



13 %

LOISIRS



11 %

COMMERCE
DE DÉTAIL



9 %

EMBALLAGE



7 %

CHIMIE



6 %

SANTÉ



5 %

TECHNOLOGIE



5 %

AUTOMOBILE



6 %

AUTRES

⁽¹⁾ Les instruments dits « de couverture » ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique, la répartition sectorielle et la notation moyenne du portefeuille.

LES ENTREPRISES

Les exemples d'investissements réalisés par CORUM Eco ne constituent pas un engagement quant à ses futurs investissements, ne préjugent pas de ses performances futures et sont réalisés dans les obligations émises par les entreprises présentées.

THOM GROUP (HISTOIRE D'OR) : LES BIJOUX ACCESSIBLES POUR TOUS

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À THOM GROUP D'ACCOMPAGNER SA TRANSITION STRATÉGIQUE ET DE MAINTENIR LA CROISSANCE SOUTENUE DE L'ENTREPRISE.

En moins de 40 ans, THOM Group est devenu le leader européen de la bijouterie en proposant des gammes de bijoux accessibles. Grâce à des marques fortes, le Groupe connaît une forte croissance depuis sa création. Il compte désormais 8 enseignes européennes dont Histoire d'Or, Marc Orian et Trésor. Avec 1 100 magasins et 6 sites de commerce en ligne, THOM Group s'appuie sur plus de 4 700 employés qui travaillent au quotidien pour offrir une expérience unique à leurs clients.



5,375 %

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE



TRANSITION STRATÉGIQUE
Échéance du prêt : 03/2026

LOXAM : LA LOCATION DE MATERIEL POUR LES PROFESSIONNELS

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À LOXAM DE RÉPONDRE À SES NOUVEAUX AXES DE DÉVELOPPEMENT POUR CONSERVER SON POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ MONDIAL.

Pionnier dans son domaine, le groupe Loxam s'efforce d'innover pour répondre aux enjeux des professionnels de la construction. Comptant plus de 1 100 agences et plus de 11 050 collaborateurs dans 30 pays, il se positionne désormais comme le 4^e acteur mondial. Il permet notamment la mise à disposition de petit outillage, de matériel spécialisé ou encore de véhicules. Loxam complète sa gamme avec un ensemble de services pour répondre aux attentes de tous les artisans.



4,50 %

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Échéance du prêt : 04/2027

LES PLUS GROS INVESTISSEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

au 31 mars 2022 / en % de la valeur de part de CORUM Eco

- **MATTERHORN** : télécommunications
- **PICARD** : grande distribution

- **DOCGEN** : santé
- **KRONOS** : chimie

- **KANTAR** : études / conseil
- **MERLIN** : loisirs

DES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES PAR NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS



Laurent Kenigswald
spécialiste dans les domaines des
télécommunications,
médias, distribution,
gaming, commerce



Cyril Furtak
spécialiste dans les domaines des
transports, papier,
emballage, loisirs,
automobile, services



Olivier de Parcevaux
spécialiste dans les domaines des
matières premières et
chimiques, immobilier,
énergie, pharmacie



Olivier Becker
spécialiste dans les domaines des
infrastructures,
transports,
services



Cédric Poivre
spécialiste dans les domaines des
environnement,
société,
gouvernance



Avertissements

Le fonds CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. Nous vous rappelons que CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons également votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Nous vous recommandons de consulter, avant toute décision d'investissement, les documents réglementaires des fonds (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel) dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement et disponibles sur le site www.corum.fr/corum-eco/documents.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

- Un investissement dans un OPCVM (ou fonds) de type obligataire ;
- Dont le niveau de risque est de 4, conformément à son univers d'investissement constitué d'obligations et autres titres de créance émis en euros par des entreprises européennes et notées entre BB+ à CCC. À ce titre, CORUM Eco peut être soumis à des risques de crédit et de contrepartie liés à l'investissement dans ces obligations.
- Aucune garantie du capital investi ;
- Un horizon de placement pouvant atteindre 8 ans ;
- Ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégué de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Eco est de 5 à 8 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2026. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2 % TTC. Le fonds est valorisé deux fois par mois : le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois. Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative. Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J- 1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants.

Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.

CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Eco. CORUM Eco est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. Le compartiment CORUM Eco est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

